

Allocution M. le préfet

Assemblée générale des maires du 13 octobre

2018

On a coutume de dire « Jamais 2 sans 3 », me voilà donc devant vous pour la troisième fois, et c'est avec un plaisir toujours renouvelé que je prends part à cet exercice rituel, mais très important pour « l'Etat territorial » que je représente, que constitue l'assemblée générale des maires.

Je tiens donc à vous remercier, Monsieur le président, pour cette invitation chaque année renouvelée.

C'est un honneur et un plaisir de vous retrouver pour échanger et dialoguer avec vous, accompagné des

membres du corps préfectoral et des chefs de service de l'État dans le département.

Cette assemblée est un moment important dans la vie démocratique locale. C'est une occasion privilégiée de partager un moment avec l'ensemble des maires du Tarn-et-Garonne. Vous êtes ceux qui connaissent certainement le plus intimement ce territoire et sa population.

Je souhaite tout d'abord vous rendre hommage et saluer votre action et votre dévouement. Je sais quel repère vous représentez pour vos administrés, j'ai également pleinement conscience de la lourdeur des responsabilités que vous assumez... Avec l'ensemble des équipes municipales, vous incarnez la force de la proximité, et

l'actualité des réformes en cours redonne tout son poids à cette notion de proximité. À ce titre, soyez assurés du soutien et de l'accompagnement des services de l'État dans la réalisation de vos projets. C'est clairement leur mission. Eux aussi, par leurs actions, montrent leur attachement à tous les territoires de la République. Ils représentent cette incarnation de l'État au plus près des citoyens.

Je voudrais donc aujourd'hui faire le point avec vous sur les grands dossiers qui nous ont mobilisés ces derniers mois, et envisager ensemble l'avenir.

« Une dynamique économique positive qui se confirme »

Selon les comptes de la nation publiés en mai 2018, la croissance de l'économie nationale a accéléré dès 2017 : le PIB progresse de + 2,2 %, après 1,2 % en 2016.

Les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses, +4 % contre +2,5 %, et le déficit public poursuit sa diminution. Cette évolution est due essentiellement à l'État et aux administrations de sécurité sociale, ces dernières étant excédentaires en 2017 de 5 Mds €, et ce pour la première fois depuis 2009. Cela mérite d'être souligné.

Quant aux dépenses des collectivités territoriales, elles augmentent de 2,5 % en 2017, tout comme les recettes de fonctionnement, qui progressent de 2,3 %, contre 0,5 % en 2016. Ces recettes bénéficient tout d'abord

d'un regain de dynamisme des impôts locaux (+3%), mais proviennent également d'une baisse moins marquée des concours financiers de l'État (-5,6 %, après -8 % en 2016). Et c'est notamment le cas pour le bloc communal, celui qui vous concerne mesdames et messieurs, puisque sa contribution au redressement des finances publiques s'est élevée à 1,036 Mds € en 2017, contre 2,071 Mds € en 2016.

Je disais donc que les dépenses locales ont augmenté, et je parlais notamment des dépenses d'investissement, qui repartent à la hausse en 2017 (+6,1%), après trois années consécutives de baisse. La reprise se retrouve dans tous les niveaux de collectivité, sauf pour les départements, qui ont baissé leur investissement pour la huitième année consécutive (-1,1 % en 2017). C'est

pour les communes que la reprise est la plus marquée : +8,2 %. Ainsi, en 2017, comme en 2016 et 2015, les ressources propres des collectivités sont supérieures à leurs dépenses d'investissement.

L'année 2018, qui n'est pas encore terminée, verra vos ressources progresser sensiblement au même rythme qu'en 2017 puisque vous avez notamment bénéficié de la stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement après plusieurs années de baisse. Cette stabilité se confirme sur 2019 dans le projet de loi de finances présenté le 24 septembre, et l'on constate même une très légère hausse par rapport à l'an passé (+100 millions €). La DGF des communes et des départements restera stable (260.9 milliards €). La péréquation sera

plus forte avec une augmentation de la DSU et de la DSR.

Un mot également sur les contrats financiers qui concernent la ville de Montauban et le Conseil départemental. 229 collectivités ont accepté de signer ces contrats sur 322, soit près des 3/4. Le PLF ne prévoit pas de changement de ces règles en 2019 car le gouvernement souhaite bénéficier d'une année pleine avant d'envisager des modifications.

Pour le reste, le projet de loi de finances ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locale. Les nouveautés en la matière feront l'objet d'un projet de loi spécifique en début d'année.

Localement, et c'est ce qui nous intéresse au premier chef, les données reflètent cet optimisme : sur un an le Tarn-et-Garonne enregistre une progression de l'emploi salarié de + 0,8 %, soit + 604 emplois, les secteurs les plus dynamiques étant la construction, l'industrie et l'intérim. La physionomie économique du département évolue petit à petit.

Autre indicateur positif, au 30 septembre 2018, le nombre de licenciements notifiés par les entreprises est en diminution de 5 % par rapport à l'année précédente.

Si l'on regarde du côté de l'emploi, même si notre département conserve une position peu brillante en termes de taux de chômage **(82ème sur 96, ça ne s'invente pas !)**, la lente amélioration que nous

connaissions depuis quelques temps se poursuit : le taux de chômage s'établissant **au 2ème trimestre 2018 à 10,5%, soit une baisse** de -0,4 pt sur un an (-0,2 pt sur un trimestre). Il est identique au taux de chômage régional. Je rappelle que l'an dernier, à la même époque, il s'établissait à 11,2 % à la fin du premier trimestre 2017.

Vous conviendrez donc avec moi, que si certains esprits chagrins rechignent encore à parler de reprise économique, il se passe bien quelque chose qui y ressemble.

J'indiquais que les dépenses d'investissement des collectivités avaient augmenté, **je tiens à souligner le rôle qu'y joue le soutien de l'État** : depuis 2015, le

gouvernement s'est engagé à soutenir l'investissement public local afin d'accompagner et de favoriser le développement des territoires.

Pour 2018, l'État a décidé de poursuivre son engagement auprès des collectivités par une augmentation continue de son soutien à l'investissement.

Ainsi, **les subventions d'investissement ont été pérennisées en 2018 et s'établissent à un niveau exceptionnellement élevé.** Elles seront maintenues au même niveau en 2019.

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), conçue initialement comme un fonds temporaire, le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), et destinée à accompagner la baisse des

dotations en 2016 et 2017, a été pérennisée. En 2018, ce sont 4 414 290 € qui vont être programmés dans les toutes prochaines semaines en faveur de vos projets, principalement ceux orientés vers la transition énergétique et la mise en accessibilité.

- S'agissant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), destinée à soutenir les territoires ruraux, les crédits 2018 ont été majorés à un montant historiquement élevé de 8 998 499 €. Cette dotation a progressé de +11,34 % par rapport aux crédits DETR programmés en 2017 (8 082 046 €).

Au 1^{er} octobre 2018 : 130 projets ont été programmés pour un montant total de 7 986 577,20 €. La répartition du reliquat des crédits de la DETR doit intervenir dans

les semaines qui viennent. Les maires et présidents d'EPCI, dont les dossiers ne sont pas retenus, en seront parallèlement informés.

Une petite innovation est à souligner pour 2019 concernant la DETR : comme c'est déjà le cas pour la DSIL, le PLF proposera d'élargir l'éligibilité à la DETR aux maîtres d'ouvrage désignés par un contrat signé entre le préfet et une collectivité. Ces subventions pourront couvrir les dépenses de fonctionnement engendrées par la réalisation d'un projet d'investissement, lorsque celles-ci ne sont pas récurrentes.

- La dotation globale d'équipement des départements (DGE), qui répondait à une logique de guichet, est transformée en une dotation de soutien à

l'investissement dédiée aux départements (212 M€ au niveau national). Déconcentrés aux préfets de région, ces crédits permettront d'accompagner les projets structurants des départements, dans une logique de cohésion des territoires.

Cette logique de cohésion des territoires, elle ne peut se concevoir sans prendre en compte la ruralité de notre département.

« Une nécessaire prise en compte de la ruralité du territoire »

Vous savez mon attachement à la ruralité.

Depuis plusieurs années maintenant, depuis 2016 plus exactement, un sous-préfet, référent ruralité, conduit, sous mon autorité, les discussions avec les élus et les acteurs locaux sur les problématiques qui vous occupent au quotidien. Aujourd'hui, le suivi des politiques menées au plus près des territoires demeure une priorité de l'État.

I. Je veux vous dire à l'occasion de cette assemblée générale que nous avançons:

Nous avons un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public approuvé depuis le 19 juillet 2018 avec un plan d'actions enrichi de plusieurs axes très opérationnels tels que celui de garantir aux habitants de Tarn-et-Garonne un maillage cohérent des services publics, d'améliorer la couverture

d'accès aux soins et de contribuer au développement des usages numériques. Ce schéma est le fruit d'un réel travail de concertation avec un comité de suivi et trois groupes de travail qui œuvrent au développement effectif des 3 thématiques que je viens de citer.

II. Un autre point positif mérite d'être souligné : **le maillage territorial assuré grâce aux 14 MSAP** et (dans une autre mesure) aux PAN (points d'accueil numérique).

*Les MSAP sont l'illustration même d'un service à la population de proximité et l'État ne peut que soutenir ces structures (lesquelles bénéficient de financements prioritaires au titre du FNADT, DETR et du Fonds inter opérateurs). Dans le T&G, les MSAP ont su relever les défis successifs, elles travaillent en bonne intelligence

avec les communes et les intercommunalités et sont de mieux en mieux identifiées par les usagers.

Le maillage est cohérent et efficient (nous ne pouvons malheureusement pas dupliquer les MSAP dans toutes les communes qui en font la demande et des choix sont obligatoires en la matière). La pluralité des opérateurs présents au sein de ces structures est à saluer, même si nous pouvons encore mieux faire. Je vous signale, sur ce point, les permanences à venir pendant les campagnes fiscales de la DDFIP au sein des MSAP, initiative entérinée tout récemment par le ministre du budget.

*J'en profite pour rappeler que je suis conscient du fait que le fonctionnement des 6 MSAP postales ne répond pas toujours à vos attentes et à celles des usagers.

J'envisage d'ailleurs l'amélioration de la signalétique de rue et de façade dans le cadre du SDAASP (financée par le fonds postal de péréquation) ainsi qu'une incitation soutenue à la formation des animateurs (auprès des opérateurs).

III. Un autre aspect des questions intrinsèques à la ruralité qui évolue sensiblement ces derniers mois, c'est **le sujet du numérique.**

Là aussi, je sais vos attentes nombreuses et souvent légitimes. Et si le démarrage a semblé un peu long, État et CD (via le syndicat T&G N) travaillent ensemble en vue d'une amélioration de la couverture, les inaugurations de NRA (16) à un rythme accéléré au cours de ces derniers mois attestent que le Haut Débit se généralise sur le département. **L'investissement**

fort de l'État (23,8M€) accompagné par les collectivités territoriales devrait permettre d'apporter le Très Haut Débit pour tous prochainement. Je précise qu'une fiche thématique « couverture mobile » sera mise à votre disposition sur ce sujet.

IV. La démographie médicale.

Il s'agit très certainement d'un sujet majeur pour la ruralité. C'est un constat qui s'impose dans beaucoup de départements de France. Mes services, le CD, l'ARS et bien d'autres partenaires, comme le conseil de l'ordre des médecins, travaillent en partenariat sur le sujet pour faciliter l'installation des professionnels de santé en Tarn-et-Garonne. A ce titre, je veux saluer la création d'une mission accueil en janvier 2019 au CD82 afin

d'orienter les stagiaires en médecine qui voudraient s'installer chez nous.

Un travail est également conduit en vue de proposer des solutions d'hébergement, le but étant d'inciter leur venue et, idéalement, de pérenniser leur installation dans le département. L'accompagnement des initiatives locales telles que l'aide à l'investissement des structures d'exercice coordonné (MSP) ou l'aide au développement du TAD (Transport Des Usagers) sont d'ailleurs des domaines d'action inscrits dans le SDAASP.

Néanmoins, **il est de mon devoir de redire** (et ce constat doit être la base de nos travaux sur la démographie médicale), **qu'il n'y a pas de projet de maisons de santé susceptible d'aboutir si nous ne tenons pas compte de deux éléments essentiels que sont la volonté préalable des professionnels**

de santé de s'installer ensemble et une vision nécessaire du projet à l'échelle intercommunale.

V. Je ne peux pas évoquer la ruralité sans parler d'un des principaux employeurs de notre département, de ce secteur qui a façonné le paysage local depuis des siècles, je veux parler de **l'agriculture** bien sûr.

Un petit point de conjoncture tout d'abord :

La campagne 2018 est marquée par de faibles rendements en céréales, insuffisamment compensés par les hausses des cours.

Concernant le maïs et le maïs semences, ce devrait être une bonne année (grâce à l'irrigation...), les cours sont satisfaisants ; ainsi que pour la pomme.

La situation du melon s'est quant à elle bien améliorée en fin d'été. En revanche, les fruits à noyau ont connu

un faible rendement en général (prunes américano-japonaises, abricots et pêches) en raison des épisodes de gel du printemps

Au niveau de l'élevage, la situation s'améliore pour les élevages ovins et caprins, on constate un petit mieux au niveau du prix du lait également.

Je souhaite vous rappeler l'action de l'Etat en matière d'accompagnement des exploitations agricoles fragilisées, qu'il s'agisse de difficultés conjoncturelles ou structurelles.

Une priorité est accordée cette année à l'accompagnement des exploitations d'élevage concernées par la perte de l'ICHN, sur les communes sortant des zones défavorisées simples : une

quarantaine d'élevages sont concernés, sur la petite région agricole «Vallées et terrasses » (notamment sur les communes de Castelsarrasin, saint-Nicolas de la grave, Cordes-tolosannes).

En conclusion, l'agriculture de ce territoire est en recherche d'innovation et de qualité, elle est tournée vers l'international grâce à des filières structurées, mais elle cherche également à renforcer la relation entre producteurs et consommateurs, consciente que les circuits courts et l'approvisionnement de proximité sont des enjeux incontournables pour l'avenir.

« Je souhaiterais maintenant évoquer quelques points de vigilance »

1. Un point tout d'abord sur **la question des établissements recevant du public dans le département (ERP)**. Ils font l'objet de contrôles réguliers par les commissions de sécurité compétentes, conformément à la réglementation.

A ce jour, 24 établissements sont en avis défavorable dans le département notamment en raison de négligences des exploitants. Parfois, et c'est plus grave, en particulier lorsqu'il s'agit de locaux à sommeil, pour des dysfonctionnements majeurs susceptibles de mettre en péril les occupants.

J'insiste sur l'importance de votre action en tant que maire, dépositaire de la police spéciale sur les ERP implantés sur le territoire de votre commune, sur l'urgence de remédier à ces situations dans les plus brefs délais. En effet, je rappelle que si aucune mesure n'est prise, et en cas de sinistre avec des victimes, vos responsabilités administrative, civile et pénale sont susceptibles d'être engagées.

Je dispose, je vous le rappelle, d'un pouvoir de substitution pour fermer l'établissement, mais je suis certain que nous n'en arriverons pas là.

2. J'aimerais également vous parler de la Défense extérieure contre les incendies (DECI).

Historiquement, il y a un vrai problème en matière de défense incendie dans ce département. Mais nous ne pouvons accepter le statu-quo. Les implications sont trop importantes, je vous parle là du risque quant à la préservation des biens et de la mise en danger de vies humaines.

Je vous rappelle que j'ai signé le 14 mars 2017 l'arrêté portant approbation du règlement départemental de défense en eau contre l'incendie et que le maire a le devoir de s'assurer de l'existence, de la suffisance, et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre (article L2213-32 du CGCT)

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce règlement, vous avez été sollicités par le SDIS pour faire remonter

les informations concernant la localisation et la conformité de vos poteaux incendie.

A ce jour **seules 17 communes sur les 195 que compte le département ont répondu**. Les éléments transmis font apparaître pour les poteaux incendie recensés que:

- 28% sont opérationnels et conformes
- 12% sont opérationnels et non conformes
- 23% sont non conformes
- 37% ont un débit inconnu

Les chiffres sont éloquentes, moins du tiers des poteaux incendie sont conformes, cette situation, vous en conviendrez, n'est pas acceptable et les conséquences peuvent être lourdes.

Vous n'êtes pas sans savoir que le département a été confronté récemment à plusieurs feux significatifs. Près de 40,5 hectares de végétaux ont été brûlés conduisant parfois à un risque sur des locaux d'habitation. Très récemment, dans le cadre de deux feux significatifs dans des entrepôts, les sapeurs-pompiers ont eu de grandes difficultés à réaliser leur mission et à s'approvisionner en eau par défaut de poteaux, mettant ainsi en danger leur intégrité physique et la préservation du bien. Je vous rappelle à titre d'exemple qu'un véhicule d'intervention malgré la quantité importante d'eau qu'il transporte n'a que 5 mn d'autonomie. C'est très largement insuffisant pour procéder à l'extinction d'un bâtiment et assurer la sécurité des services de secours.

Si les sapeurs-pompiers ont toujours répondu présent, malgré les difficultés rencontrées, le SDIS n'a pas vocation à pallier de façon permanente aux manquements récurrents de la disponibilité en eau dans les communes. C'est le minimum exigé.

Nous saluons tous, notamment à l'occasion des prochaines fêtes de la sainte-Barbe, l'engagement des sapeurs-pompiers dans leurs missions souvent difficiles, vous connaissez tous les sapeurs-pompiers volontaires de votre commune et je sais l'attachement que vous leur portez.

Cet engagement citoyen nous oblige. Nous leur devons la mise à disposition des moyens suffisants pour assurer leurs missions en toute sécurité.

Vous êtes également tenus:

- de fixer par arrêté la DECI sur le territoire de votre commune (seules 3 communes l'ont transmise au SDIS à ce jour)
- de créer un service public correspondant à cette mission distinct de celui de l'eau.
- d'organiser le contrôle périodique des poteaux incendies (débits / pression)

Je vous invite donc très rapidement à prendre cette problématique à bras le corps, le commandant du SDIS ici présent se fera une joie de mettre à votre disposition ses services pour vous amener toutes les informations nécessaires.

3. Là encore, je termine cette partie sur les points d'alerte par l'agriculture. En effet, il me paraît intéressant de revenir sur le sujet du foncier, et notamment de sa consommation excessive liée à l'urbanisation, et de la progression de la friche.

Le Tarn-et-Garonne, dans sa partie la plus méridionale est, comme vous le savez, sous forte influence de la métropolisation toulousaine. C'est le département métropolitain qui enregistre en proportion les plus fortes croissances démographiques. Cette pression se fait sentir dans votre activité quotidienne avec la nécessité d'offrir des services adaptés à vos concitoyens, école, crèches, réseaux, service de ramassage scolaire, collecte et traitement des déchets. Les nouveaux résidents construisent, des sociétés s'installent, les

équipements doivent suivre. Tout cela consomme des espaces agricoles et naturels, beaucoup d'espaces agricoles et naturels !

Sur les 30 dernières années, c'est l'équivalent de la surface du verger de Tarn-et -Garonne (10 000ha), un des plus vastes de France, qui a été urbanisé. Est-ce la rançon du succès, du développement? Qu'y peut-on?

L'analyse de la situation montre qu'un tiers seulement de la consommation d'espace s'explique par l'afflux de populations nouvelles. L'essentiel de la consommation est liée à l'évolution de nos modes de vie, de notre façon d'occuper le territoire... et peut être à un certain laxisme collectif sur la question, qui s'explique

probablement par notre ignorance de l'enjeu et de l'ampleur prise par le phénomène.

Le résultat de tout cela c'est qu'en 30 ans nous avons accueilli la population de Montauban (60 000 habitants) sur la surface de... Paris (10 000ha) !

Nous pouvons faire beaucoup mieux sans sacrifier la qualité de vie de nos concitoyens. Il y a là un enjeu de maintien du potentiel de production agricole, de préservation du paysage, de maîtrise des dépenses des communes et de leurs groupements, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Des réponses existent, vous les mettez en œuvre à des degrés divers dans vos projets et documents

d'urbanisme : reconquête des centres anciens, densification, construction des "dents creuses". Vous y êtes encouragés (opération nationale centre-bourg, puis bourg-centre à l'initiative du Conseil Régional, Action Coeur de Ville) et parfois un peu contraints (application de la loi ALUR).

Paradoxalement, alors que les terres agricoles sont grignotées avidement par les constructions nouvelles et les équipements, la friche progresse sur nos coteaux, en périphérie de nos villages (quand on distingue encore cette périphérie), entre les pavillons, sur les causses, là où la vigne a été arrachée. Pour le compte de la commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), une étude menée conjointement par la DDT, le conseil départemental et la chambre d'agriculture a cherché à

identifier les zones potentiellement en friche. C'est près de 30 000 ha de terres dans le département qui n'apparaissent pas avoir d'affectation évidente, qui sont potentiellement des friches. Si un quart seulement était réellement des friches, c'est 7500ha qu'il faut reconquérir pour l'agriculture. Notre objectif, qui sera discuté en CDPENAF, est de pouvoir livrer à chacun d'entre vous la cartographie de ces espaces pour que localement vous puissiez en vérifier la nature exacte, identifier ceux qui peuvent être reconquis, mobiliser les propriétaires, les riverains, les exploitants, construire des propositions pour les remettre en culture.

En conséquence s'il faut développer la production d'électricité photovoltaïque, nous ne l'encourageons pas sur les terres agricoles. Il reste beaucoup de surfaces

stériles, déjà urbanisées (toits et parking), qui peuvent être équipées. Equipons-les avant de dilapider les terres agricoles. De la même manière, ce qui était possible ou toléré hier et qui a conduit au résultat d'aujourd'hui, ne l'est plus forcément. Non, il n'est pas possible de construire son pavillon en-dehors des parties urbanisées même si un jeune couple le souhaite ardemment, non, il ne suffit pas d'avoir le statut d'agriculteur pour construire sa maison sur des terrains agricoles.

J'insiste sur ces points sur lesquels j'attire votre attention en tant qu'élu local, et, comme je le disais, c'est évidemment mon rôle d'alerter, mais aussi de protéger et d'accompagner.

« Des dispositifs de protection et d'accompagnement »

Le département de Tarn-et-Garonne dispose depuis 2015 d'un dispositif spécifiquement conçu pour améliorer les réponses apportées au traitement du contentieux des violences faites aux femmes et plus particulièrement des violences conjugales (pour rappel, elles représentent 3 interventions des forces de l'ordre par jour en T&G).

Il s'agit du poste de coordination VIF –Violences intrafamiliales-. Ce poste, porté par l'UDAF, et qui assume plusieurs missions, a été initialement conçu pour répondre aux besoins des territoires sous compétence de la Police Nationale (Montauban et Castelsarrasin),

mais il est aujourd'hui victime de son succès : 300 victimes par an contactent la coordinatrice et plus de 100 d'entre elles font l'objet d'un accompagnement sur le long terme.

Les demandes de plus en plus nombreuses émanant des territoires ruraux ne peuvent être, toutes, prises en compte. Pour y répondre, le dispositif doit s'étendre à la zone gendarmerie (qui a cumulé plus de 700 interventions en 2017), c'est pourquoi un deuxième poste de coordination VIF est en cours de création.

Maires des communes – et cela est particulièrement vrai pour les plus petites d'entre elles – vous êtes régulièrement l'interlocuteur privilégié dans les situations de violences au sein des familles sans être pour autant « outillé » pour procéder à une prise en charge rapide et

globale des personnes confrontées à de telles situations. Ce dispositif de coordination est aussi à votre service et vous permettra de disposer d'un relais immédiat.

Différents services de l'État, avec l'appui du FIPDR, le Conseil départemental, le Grand Montauban, la CAF et le CLSPD de Castelsarrasin avaient été mobilisés pour cofinancer le poste existant. Pour son extension j'ai sollicité au printemps les intercommunalités sur la base de contributions proportionnelles au nombre d'habitants de chaque collectivité (elles se répartissent ainsi de 3 000 € à 13 000 €).

Vous avez déjà été contactés par mes services ainsi que par l'Udaf82. Ils sont à votre disposition pour vous donner tous les éclairages que vous souhaiteriez afin

que vous puissiez acter votre participation dans les meilleurs délais.

Enfin, avant de conclure cette assemblée générale, j'aimerais dire quelques mots sur les échéances électorales qui vous attendent. Pour ceux d'entre vous qui organisent en propre leurs scrutins, et même si vous êtes peu à être concernés, je souhaitais vous rappeler les éléments suivants :

- les scrutins doivent rester ouverts pendant 6h au moins sans interruption jusqu'à 17h au plus tard,
- les collectivités organisatrices doivent impérativement transmettre à la préfecture les résultats du scrutin le soir même du 6/12 afin que ces résultats puissent être envoyés à la DGCL qui les centralise,

- les PV doivent être remplis convenablement (à ce sujet vous pouvez vous reporter à la circulaire du 29 juin 2018, qui a été transmise, et qui comporte des modèles de PV en annexe),

A titre d'information, la DGCL a mis à notre disposition une adresse fonctionnelle pour relayer les questions que vous pourriez vous poser. Vous pouvez donc me les adresser le cas échéant.

Voilà mesdames et messieurs les maires, ce que je pensais utile de vous dire ce matin. Soyez assurés de l'attention que continueront de porter les services de l'État à vos projets et à vos préoccupations, votre réseau constituant plus que jamais une richesse essentielle pour la cohésion de notre pays.